

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 1^{er} juin 2010 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
M. EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
M. Jean COUDRY, CGC,
M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF,
M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
Mme Corinne FRANCOIS, CDR 55,
M. Michel MARIE, suppléant de M. THIEBLEMONT, CEDRA,
M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
M. BUCHAILLAT, représentant M. le Préfet de la Meuse,
M. Pierre-Lionel FORBES, ANDRA,
M. Michel BABEL, division ASN,
M. Benoît JAQUET, CLIS,
Mlle Laetitia COLON, CLIS,
Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées.

Etaient représentés :

M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron.

1) Approbation du PV du CA du 21 décembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 avril 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions.

2) Proposition de la Commission d'Appel d'Offres

M. JAQUET rappelle que la Commission s'est réunie à deux reprises : le 3 mai pour l'ouverture des plis et l'analyse de la seule offre parvenue, celle de l'IEER. Les membres de la CAO ont souhaité demander à l'IEER de modifier sa proposition pour répondre plus directement à la demande d'évaluation des recherches de l'ANDRA ayant mené à la ZIRA retenue et pour ramener le délai d'exécution à 4 mois. Puis le 27 mai, afin d'étudier la proposition modifiée. A cette occasion, les membres ont exprimé des opinions divergentes.

M. COUDRY (qui parle également au nom de M. FERNBACH) estime que le fait qu'il n'y ait qu'une seule réponse, et que celle-ci ne réponde qu'en partie à la demande du CLIS, doit conduire à déclarer l'appel d'offres infructueux.

Pour M. LHERITIER, les objectifs de l'IEER correspondent largement à la demande du CLIS. Des aménagements peuvent être négociés sur certains postes budgétaires, mais les postes relatifs aux études scientifiques ne doivent pas faire l'objet de diminution. Mme FRANÇOIS constate que le CLIS dispose de moyens conséquents et que le coût ne doit pas être un frein.

Pour MM. CORRIER et FLEURY, il est indispensable d'avoir des études indépendantes sur les travaux de l'ANDRA et il faut donner suite à la proposition modifiée de l'IEER. M. FLEURY indique qu'il a accepté une première réduction de l'étude (alors que la CAO, lors de la réunion du 3 mai, était majoritairement favorable à la proposition initiale), et qu'une nouvelle révision à la baisse l'amènerait à quitter le CLIS et à faire connaître les raisons de son départ.

En réponse à M. CANOVA, s'interrogeant sur la disponibilité des documents nécessaires à l'évaluation, M. FORBES précise que le document relatif au choix de la ZIRA a déjà été transmis au CLIS, et qu'il a demandé au siège de l'ANDRA les documents cités dans le périmètre documentaire défini pour l'appel d'offres (rapport 2009, référentiel géologique...), sans les avoir reçus à ce jour. Il suggère que le CLIS en fasse directement la demande à Mme DUPUIS, directrice générale de l'ANDRA.

De nombreux membres s'étonnent de cette organisation dans laquelle l'interlocuteur du CLIS n'est pas en mesure de répondre à ses demandes. Certains s'inquiètent également de l'absence de ces documents aujourd'hui, alors même que le CLIS a été sollicité il y a six mois pour donner un avis, au même titre que la Commission Nationale d'Evaluation ou l'Autorité de Sûreté Nucléaire (sur quels éléments se sont-elles appuyées ?). M. FORBES rappelle que le suivi de la CNE et de l'ASN est permanent. MM. FLEURY et MARIE constatent que la méthode de l'ANDRA n'a pas changé, le CLIS n'étant destinataire des documents que tardivement, tandis que les travaux sur le terrain se poursuivent.

Concernant la proposition de l'IEER, Mlle COLON présente un comparatif entre l'étude initiale et l'étude modifiée, qui fait apparaître une réorganisation des champs de recherche, moins nombreux mais intégrant des aspects qui étaient dans un premier temps traités à part (comme la réversibilité). Elle note que si les derniers objectifs indiqués par l'IEER correspondent parfaitement à la demande du CLIS, les chapitres développés dans l'étude ne correspondent pas à ces objectifs et n'y sont pas toujours directement reliés, allant parfois au-delà de ce qui est demandé (sur la réversibilité ou sur la prise en compte des recommandations faites dans leur précédente étude).

MM. LHERITIER et MUEL proposent que l'IEER reformule son projet d'étude de manière à faire correspondre plus clairement les thèmes de recherche et les objectifs. M. CORRIER remarque qu'il est prévu un suivi tout au long de la mission qui permettra, le cas échéant, de réorienter le travail de l'IEER.

Suite à ces échanges, M. FLEURY ayant quitté la séance, M. CANOVA soumet au vote le principe de retenir l'IEER pour réaliser l'évaluation des recherches de l'ANDRA ayant mené à la détermination de la ZIRA. Les membres du CA présents ou représentés approuvent le choix de l'IEER par 12 voix contre 3 (M. DEBOURDEAU ne pense pas disposer de tous les éléments pour décider et insiste sur la nécessité d'avoir tous les documents utiles pour réaliser l'étude).

L'IEER sera informé de cette décision et fera parvenir l'acte d'engagement modifié conformément à leur seconde proposition, de même que la note méthodologique. Par ailleurs, un courrier sera adressé à Mme DUPUIS afin d'obtenir au plus vite les documents nécessaires à la réalisation de l'étude.

3) Projet de réunions publiques

M. CANOVA rappelle le projet de la commission « Communication » d'organiser des réunions dans les communes de la zone de transposition, à la demande des maires, afin de présenter le CLIS et de recueillir les observations et interrogations des populations, et le soumet pour validation.

Par 13 voix pour, une abstention et une voix contre, le projet est approuvé par les membres du CA présents ou représentés.

Concernant les éléments de l'intervention (texte discuté lors de la dernière réunion du CA et diaporama venant illustrer ce texte), Mme FRANÇOIS estime qu'ils sont trop lisses, ne reflétant pas les incertitudes ou les inquiétudes que suscite le projet de l'ANDRA. Elle ne souhaite pas que son association soit citée à cette occasion.

Pour MM. CORRIER, COUDRY et LHERITIER, il s'agit d'une présentation courte permettant une entrée en matière, l'essentiel étant d'aller à la rencontre des habitants de ces communes pour connaître leurs sujets de préoccupation et apporter des éléments de réponse, immédiatement quand cela est possible, ou ultérieurement s'il est nécessaire d'aller chercher les réponses auprès de personnes compétentes.

M. MARIE trouve que le CLIS aurait dû depuis longtemps faire de la véritable information, mais doute que le moyen adopté soit le plus efficace. Suite à la remarque de Mme FRANÇOIS sur l'ambiance éventuellement agitée de ce type de réunion, M. MUEL souligne que les élus vivent régulièrement ces situations.

4) Projet de Lettre du CLIS n° 9

Le projet a été préparé par la commission « Communication ». Les pages relatives à l'actualité du CLIS, au rapport d'activités 2009 et à la géothermie ne suscitent pas d'observation.

Concernant l'article consacré à la réversibilité, qui reflète l'avis de la commission « Réversibilité », Mme FRANÇOIS relève des formulations imprécises, voire contradictoires. M. BABEL s'interroge pour sa part sur l'utilité d'évoquer la vitrification, qui n'est pas un sujet propre à la réversibilité, ce que conteste M. CORRIER.

M. CANOVA propose que l'article soit adressé aux membres qui souhaitent apporter des corrections pour parvenir à une version finale rapidement, la Lettre devant être diffusée fin juin-début juillet au plus tard. Cette proposition est acceptée.

5) Résolutions relatives au financement du CLIS

A la demande de M. CANOVA, M. CORRIER rappelle les deux sujets abordés lors de la dernière assemblée générale, pour lesquels il souhaitait que le CLIS réagisse auprès du ministère de l'industrie :

- la question de la réserve légale, qui diminue de 5 % la dotation du CLIS en provenance de l'Etat. M. BUCHAILLAT confirme qu'il s'agit d'une mesure prévue par la loi de finance, qui s'applique à tous les crédits de l'Etat, et qui ne vise pas spécifiquement le CLIS.

- le problème de la non-prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement du CLIS en 2007 (à hauteur de 219 000 €) alors que les crédits étaient inscrits en loi de finance.

Sur le premier point, M. CORRIER estime qu'une résolution n'est plus nécessaire compte-tenu de la réponse apportée. Sur le second point, il suggère qu'un courrier demandant le remboursement de la somme due soit adressé au ministère, conformément au souhait de l'AG. Le CA approuve cette proposition.

6) Questions diverses

- Concernant la demande faite à M. BORLOO de venir rencontrer les membres du CLIS (lettre du 4 mai restée sans réponse), et à la demande du CA, M. CANOVA adressera un courrier de rappel.

- Mme FRANÇOIS renouvelle sa demande d'informations précises sur les zones d'implantation en surface liées à un éventuel centre de stockage (notamment sur l'entreposage). M. JAQUET indique que la commission « Localisation » doit auditionner l'ANDRA sur ce point lors de sa prochaine réunion, le 24 juin. M. CORRIER souhaite que les membres du CA qui ne sont pas inscrits dans cette commission soient informés de ce genre de réunion pour pouvoir y participer le cas échéant.

- En réponse à M. CORRIER, Mlle COLON indique que l'exploitation du questionnaire joint à la dernière Lettre du CLIS sera bientôt achevée. Cela pourra venir en appui des observations recueillies lors des réunions publiques dans les communes.

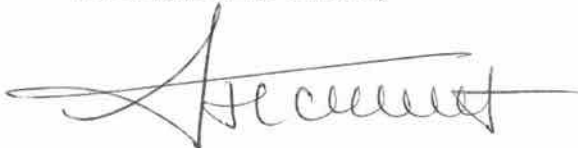
- M. CORRIER souligne l'intérêt de certains travaux du Groupe permanent « Matières et déchets radioactifs » de l'ANCLI et propose que les documents produits soient diffusés aux membres du CLIS (c'est d'ailleurs par ce biais qu'il a obtenu le document de l'ANDRA sur la réversibilité, qui fait partie du rapport 2009 dont le CLIS n'a toujours pas été destinataire).

- En réponse à M. MARIE, qui trouve trop long le délai de mise en ligne sur le site internet des PV de CA, il est rappelé que le PV d'un CA doit être approuvé lors de la réunion suivante, d'où un délai minimum de 1 à 2 mois. M. MARIE suggère qu'un relevé de décision puisse être mis en ligne plus rapidement.

- M. COUDRY souhaite que les visites organisées pour les membres du CLIS fassent l'objet, au-delà d'un compte-rendu sur le site internet, d'un résumé lors des réunions du CA, afin d'informer les membres n'ayant pas pu y participer.

A Bure, le 27 septembre 2010

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA